



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 72587

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des infirmières et infirmiers libéraux et notamment dans les secteurs ruraux et de montagne, tout comme les villes moyennes de ces régions. En effet, la faiblesse des rémunérations au regard du nombre d'heures à effectuer qui doit intégrer des déplacements nombreux, coûteux et insuffisamment pris en compte, aboutit à ce que très peu de jeunes s'installent dans cette profession. Dans plusieurs zones du territoire, le service médical à la population, de ce fait, ne peut plus être assuré au fur et à mesure du départ en retraite des professionnels. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour assurer un maintien du service sur le territoire et répondre aux attentes des professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72587

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 542